

PROJET ERASMUS
REGROUPEMENT D'ÉCOLES DE RIO AGRADE
PORTUGAL - OCTOBRE 2024



I. PRÉSENTATION DE LA MOBILITE



Erasmus+



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie



PRÉSENTATION DE L'EQUIPE

- Elise LE CAPITAINE – CPD Ecole Inclusive en Savoie
 - Perrine GOURLAY – PR TND Savoie
 - Stéphanie BAILLY – ERUN Ecole Inclusive Savoie
 - Laurent Perier – Directeur SEGPA Collège Pierre et Marie Curie Montmélian
 - Aline Rathouin – PLC anglais intervenant en SEGPA Collège Pierre et Marie Curie Montmélian
 - Karine FOURNIER – Coordonnatrice ULIS Collège J. Prevert Entrelacs

OBJECTIFS DE LA MOBILITE

- Identifier la façon dont les enjeux de l'école inclusive sont appréhendés au Portugal : analyse des besoins des élèves, universalité des apprentissages, réponses pédagogiques, acteurs.
- Renforcer notre expertise et nos propositions d'action auprès des collègues et des partenaires
- Analyser les transferts possibles de nos observations vers le système français et sélectionner des axes de travail.

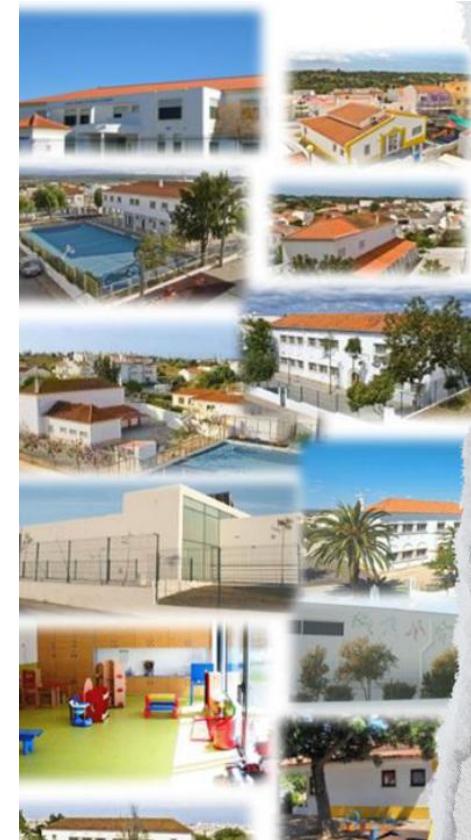
II. CONTEXTUALISATION

COUNTRY



Location /district

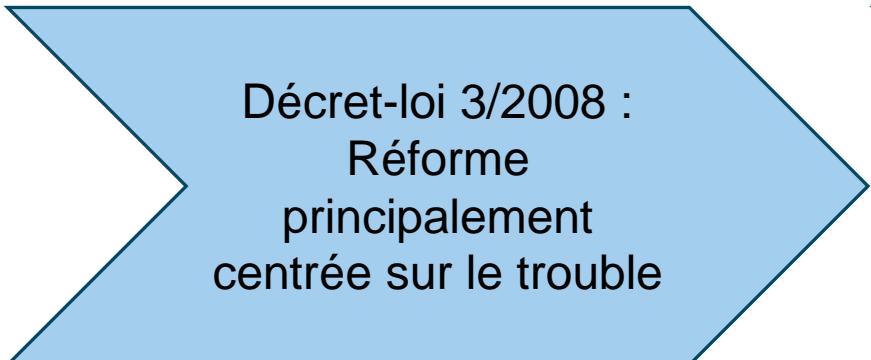
ALGARVE



GROUP OF 8 SCHOOLS

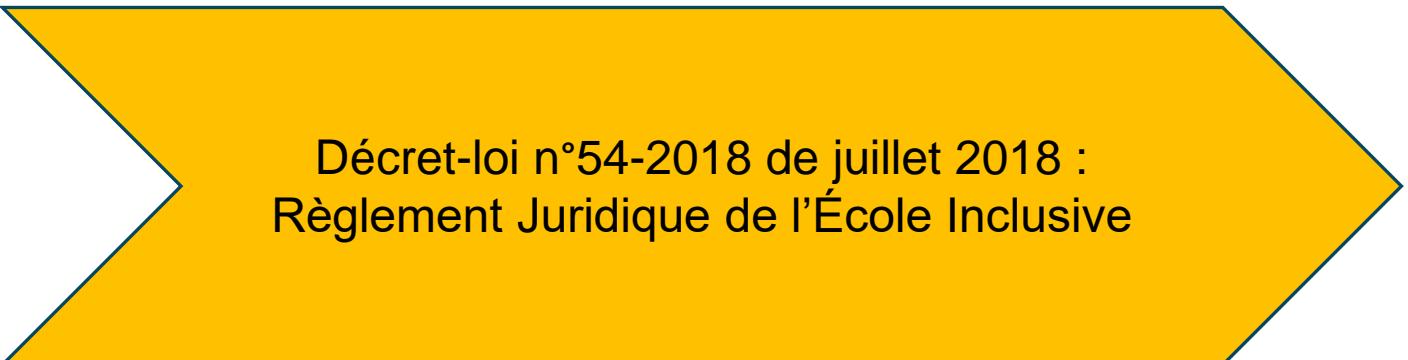
- Escola Básica Rio Arade, Parchal (*middle school*)
- Escola Básica Prof. João Cónim, Estômbar (*middle school*)
- Escola Básica / JI de Parchal (*primary and pre school*)
- JI 2 de Parchal (*pre school*)
- Escola Básica / JI de Ferragudo (*primary and pre school*)
- Escola Básica de Estômbar (*primary school*)
- JI de Estômbar (*pre school*)
- Escola Básica / JI de Mexilhoeira da Carregação (*primary and pre school*)

Histoire de l'école inclusive au Portugal



Décret-loi 3/2008 :
Réforme
principalement
centrée sur le trouble

- Soutien spécialisé dans les écoles ordinaires + unités pour les élèves en situation de handicap sévère
- Établissements spécialisés



Décret-loi n°54-2018 de juillet 2018 :
Règlement Juridique de l'École Inclusive

- Disparition des unités spécialisées
- Abandon du système de catégorisation des élèves pour un accueil global des élèves dans toute leur **diversité** au sein des établissements scolaires
- **Mesures de soutien à l'apprentissage** (par exemple : parcours d'apprentissage différencié)

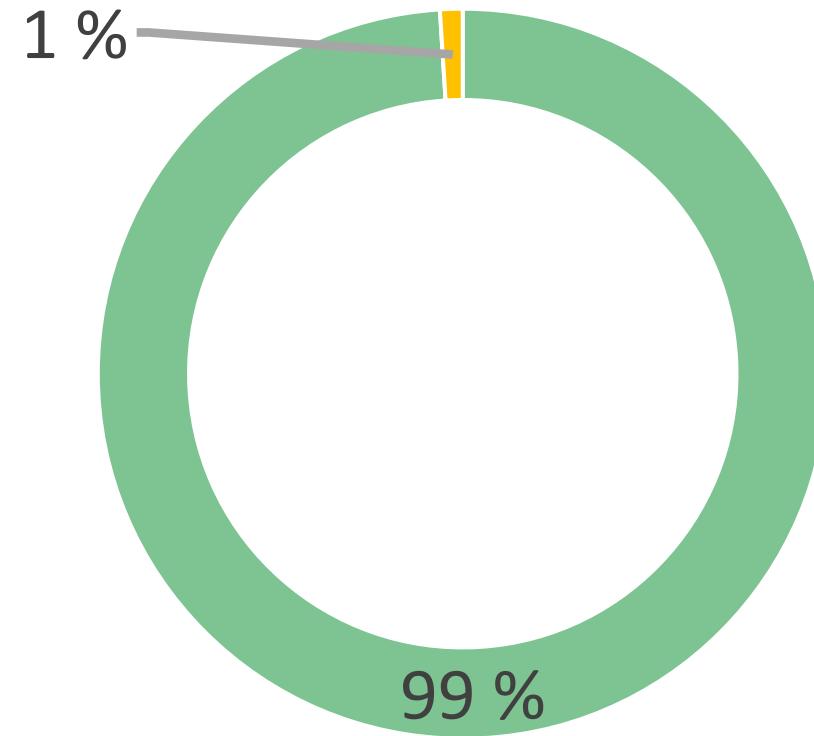
Les Centres de Ressources pour l’Inclusion (CRI)

- créés au Portugal à partir des anciennes écoles spécialisées
- chargés de :
 - favoriser l’inclusion,
 - produire des ressources éducatives et des outils d’évaluation pour les différentes composantes du programme scolaire,
 - organiser la transition post-éducation.

⇒ En créant ces centres, le Portugal mobilise l’expertise de son ancien système d’éducation spéciale, pour soutenir l’inclusion de tous les élèves dans les classes ordinaires.

Pourcentage d'enfants scolarisés au Portugal en 2017 / 2018

- Scolarisation en milieu ordinaire
- Scolarisation en établissements d'enseignement spécialisés



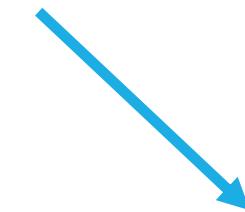
1 équipe multidisciplinaire présente dans chaque école :

Equipa Multidisciplinar de Apoio à Educação Inclusiva (EMAEI)



Membres permanents :

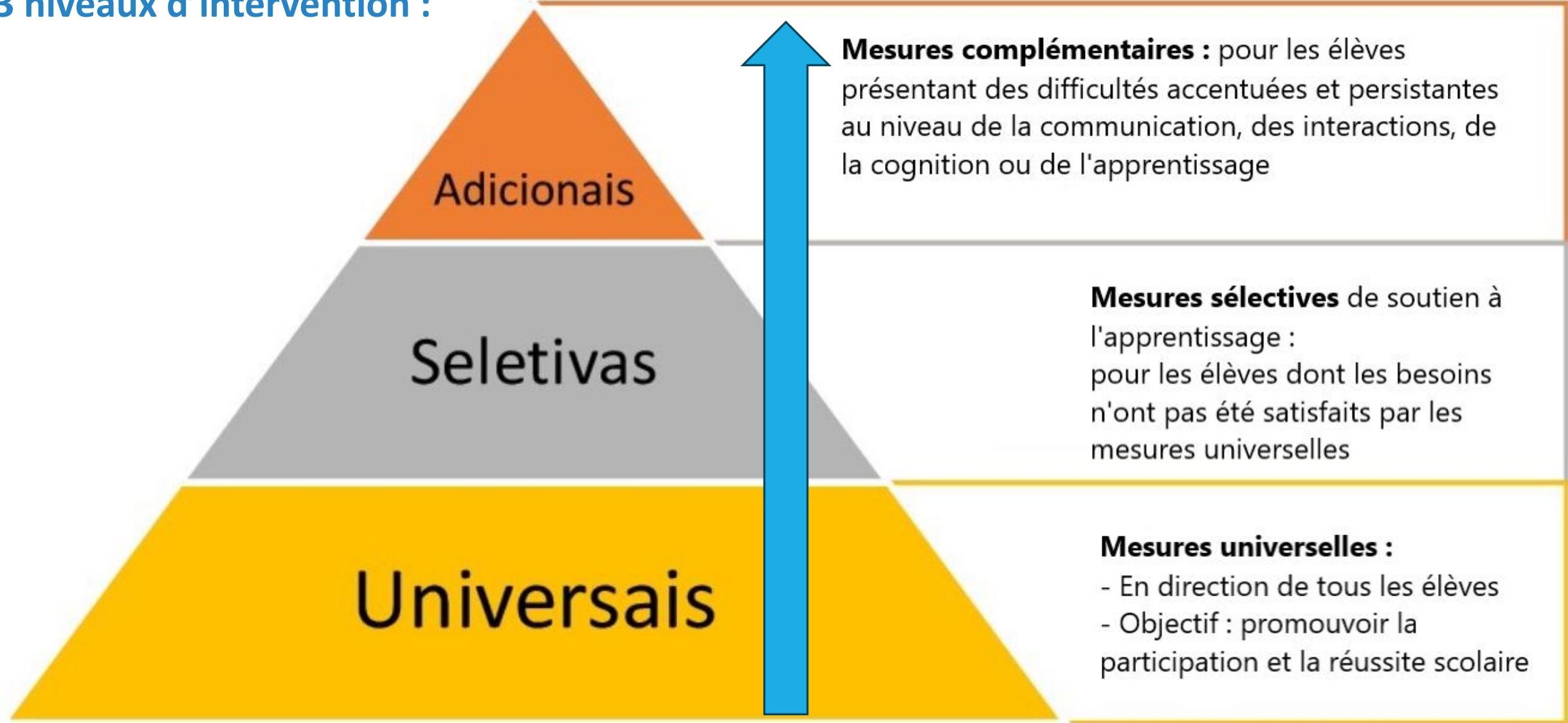
- 1 enseignant spécialisé qui coordonne l'équipe
- 1 enseignant qui assiste et représente le chef d'établissement
- 3 membres du conseil pédagogique
- 1 psychologue



Membres variables :

- l'enseignant du groupe / de la classe
- les autres enseignants de l'élève
- les professionnels du Centre de Ressources pour l'Inclusion (CRI)
- les autres professionnels impliqués dans le suivi de l'élève
- tout personnel pouvant éclairer la situation
- les responsables légaux

3 niveaux d'intervention :



Fonte: Ministério da Educação - DGE

Missions de l'équipe multidisciplinaire

- **Sensibiliser** la communauté éducative à l'éducation inclusive
- À la demande du chef d'établissement : préparer des **rapports techniques-pédagogiques** sur des élèves ciblés, pour justifier la mobilisation de mesures sélectives ou complémentaires pour l'apprentissage et l'inclusion
- Proposer les **mesures de soutien à l'apprentissage** à mobiliser
- Suivre et surveiller la **mise en œuvre des mesures de soutien à l'apprentissage**
- **Conseiller les enseignants** sur la mise en œuvre de **pratiques pédagogiques inclusives**
- Préparer des **programmes éducatifs individuels** et des **plans de transition individuels**
- Suivre le fonctionnement des centres de soutien à l'apprentissage

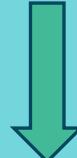
Formation des enseignants

- **Formation initiale** : approche générique et introductory des questions liées à l'inclusion et à l'accompagnement des élèves présentant des caractéristiques et des besoins supplémentaires
- **Spécialisation** possible dans le domaine de l'éducation spécialisée : formation d'une à deux années à l'université

Financement de l'éducation publique

- Historiquement : responsabilité du ministère de l'éducation
- Ces dernières années : responsabilité progressivement décentralisée et partagée.
 - ⇒ Les écoles ont davantage d'**autonomie**.
 - ⇒ Les **municipalités**, financées par le ministère des Finances et par leurs propres revenus générés par les impôts locaux, sont davantage impliquées.

3 projets financés par la municipalité de Lagoa

PROJET 1	PROJET 2	PROJET 3
Élèves de 12 à 18 ans	Élèves de 5 à 10 ans	Élèves de maternelle
Médiation pour le succès scolaire : travail sur la motivation et l'anxiété scolaire des élèves	Soutenir l'apprentissage de la lecture, de l'oral et de la numération	Favoriser l'accès à la lecture
Financement de 2 psychologues (en + des 2 psychologues du regroupement scolaire)	Financement de 2 psychologues + 2 orthophonistes	<ul style="list-style-type: none">• Valise de livres fournies dans chaque classe de maternelle.• Évaluation en début d'année des habitudes de lecture des familles (questionnaire)• Chaque élève reçoit un passeport de lecteur pour garder une trace de toutes les lectures faites à la maison.
Repérage + test diagnostic Autorisation parentale Accompagnement à l'école 	Volet 1 : prévenir la difficulté scolaire <ul style="list-style-type: none">• Test diagnostic pour tous les élèves à l'âge de 5 ans• Travail en groupe (5/6 élèves) hors la classe mais dans l'école• Conseil + outillage des enseignants	Volet 2 : accompagnement individuel au début de la primaire (6 ans)
Travail individuel qui peut être mutualisé si besoins communs dans une classe		
Thérapie possible (puis, si besoin, orientation vers le système de santé publique)		

II. PERSPECTIVES



L'accompagnement des équipes au Portugal

- Au sein des écoles : **équipes pluridisciplinaires de soutien à l'éducation inclusive (EMAEI)**
- **Écoles de référence**, « ressources » dans des domaines tels que la déficience visuelle, l'éducation bilingue et l'intervention précoce auprès de la petite enfance
- **25 Centres de Ressources en Technologies de l'Information et de la Communication (CRTIC)** répartis en réseau dans tout le pays
 - Identification des besoins des élèves + prescription des réponses à apporter
 - Informations / formations aux enseignants et autres professionnels
 - Pages web, des blogs et de plateformes de gestion de l'apprentissage pour diffuser leurs services
 - Plateforme communautaire Moodle intégrant tous les CRTIC

En comparaison, en France : un accompagnement de proximité efficace

Accompagnement de proximité assuré dans certains établissements par des enseignants spécialisés (ex : coordonnateurs de dispositifs ULIS) :

- Développement d'une culture commune davantage inclusive
- Moins de remontées de situations très complexes
- Amélioration des conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap
- Amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble de la communauté éducative

Approches internationales du besoin éducatif

APPROCHE UNIVERSALISTE

(pays du Nord - Suède, Norvège, Islande - et du Sud de l'Europe - Italie, Espagne, Portugal) :

- handicap = « forme de vie », figure de la **diversité** dans une société
 - Travail sur l'**accessibilité** du système
 - Enjeux sociaux et d'accès aux droits
 - Affirmation de l'**éducabilité de tout individu**, quels que soient ses troubles
- ⇒ Quasi-totalité des élèves scolarisés en école ordinaire
- ⇒ Écoles spécialisées souvent transformées en centres de ressources

APPROCHE ESSENTIALISTE

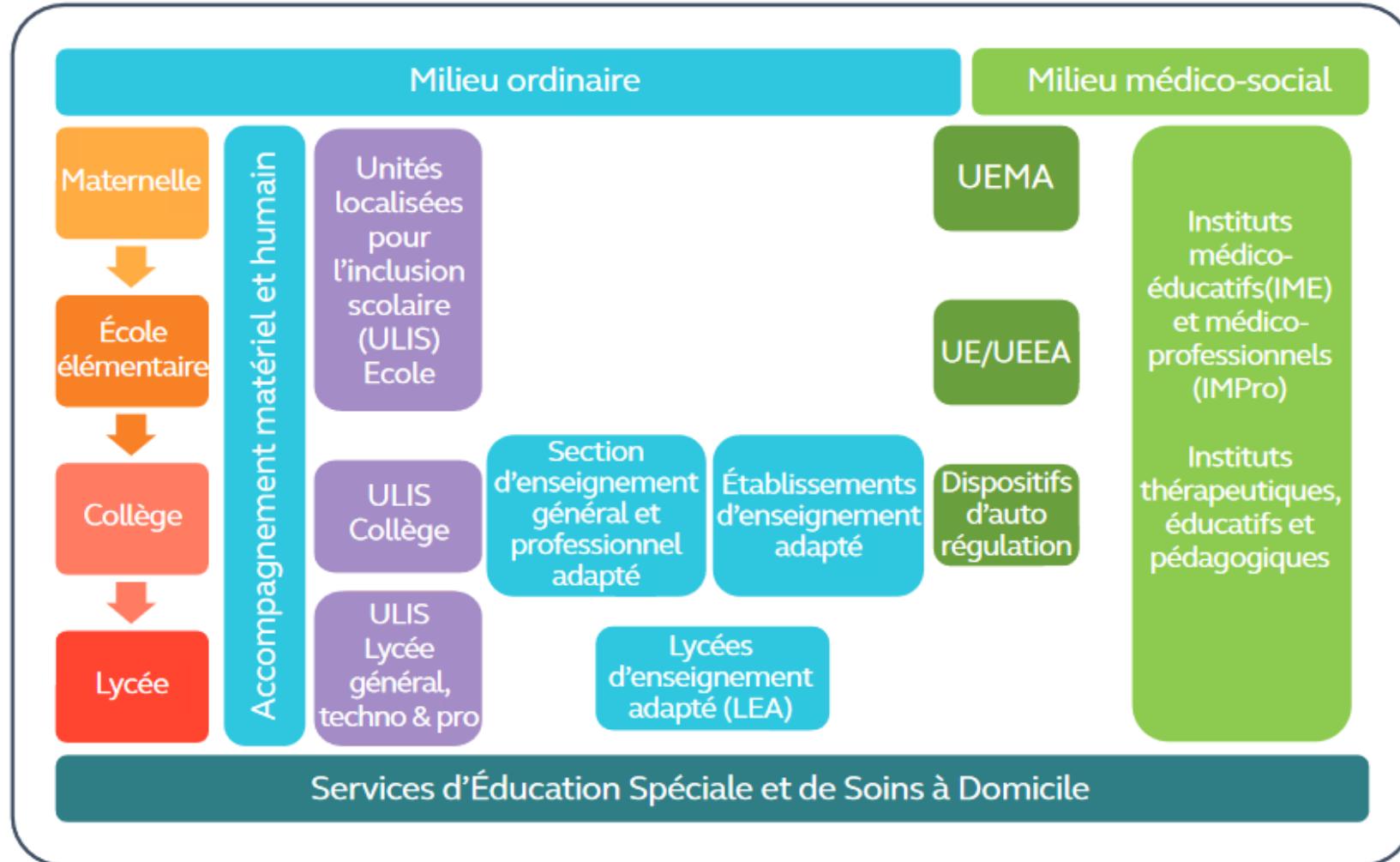
(Allemagne, Belgique, République tchèque) :

- Vision plus médicale du handicap
- « **Écart** » par rapport à une **norme**
- Déficience par rapport à une moyenne qui doit être compensée, corrigée ou réadaptée

⇒ Modèle davantage orienté vers les structures spécialisées du champ médico-social

Pays intermédiaires (dont la France) : coexistence d'écoles en milieu dit « *ordinaire* » et d'établissements spécialisés relevant du secteur médico-social

Les différents types de scolarisation possibles



Source : Cour des comptes

UEMA : Unité d'enseignement maternelle autisme

UE : Unité d'enseignement – UEEA : Unités d'enseignement élémentaire autisme

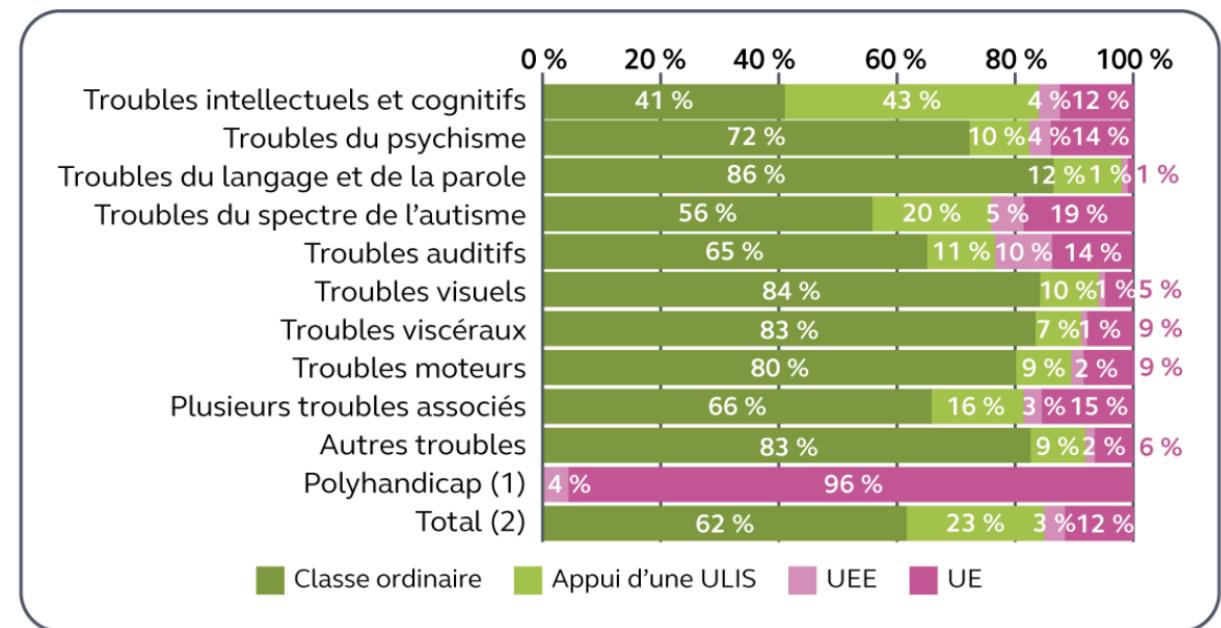
Dans le système français :

une coexistence difficile des secteurs médico-social et éducatif

Manque de fluidité, situation de cloisonnement entre les deux secteurs :

- orientation des élèves encore largement déterminée par le trouble, mais aussi par l'existence de structures spécialisées à proximité
- difficultés récurrentes en termes de gestion des capacités d'accueil, d'orientation entre l'un ou l'autre secteurs et de coopération entre les intervenants éducatifs et les professionnels du secteur de la santé

Graphique n° 6 : orientation des enfants en fonction du troubles (en %)



Source : DGESCO/DEPP enquêtes n° 3 et n° 12, DEPP enquête n° 32 (données pour l'année scolaire 2020-2021)

Périmètre : France métropolitaine et département et région d'Outre-mer sur le secteur public et privé.
Le polyhandicap est uniquement identifié pour les élèves scolarisés en ESMS (enquête DEPP n° 32).

Des pistes de solutions ?

- ⇒ Développer, au sein même **des établissements scolaires, des équipes pluridisciplinaires permettant de mutualiser les ressources du médico-social et de l'Éducation Nationale** pour répondre aux besoins des élèves et offrir un accompagnement de proximité aux équipes :
 - ⇒ Décloisonner et organiser un pilotage de pôles ressources formés par les acteurs du SEI au sein des établissements du secondaire : enseignants spécialisés en ULIS, UE, EGPA, enseignants EANA, EFIV, dispositifs relais, décrocheurs, éducateurs UE, professionnels des SESSAD...
 - ⇒ Développer la liaison inter-degré pour enrichir ces pôles ressources
 - ⇒ Donner **l'autonomie** suffisante aux établissements scolaires pour évaluer les besoins des élèves et y répondre en utilisant les ressources locales (rôle des PAS ?)

Où ? Qui ? Comment ? ... des idées

- Un établissement dans lequel il y a déjà une équipe en place : collège avec SEGPA/ULIS/UE
- Pluridisciplinaire : UE en place ? Collaboration SESSAD ?
- Pilotage : chef d'établissement + directeur SEGPA / PAS
- Dispositif innovant en département avec soutien de la CARDIE

Sources

Rapport public de la cour des comptes :

« L'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » (Septembre 2024)

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-09/20240916-Inclusion-scolaire-des-enfants-en-situation-de-handicap.pdf>